Organisme de Formation
Eau fil de l'Eau

N° de déclaration d'activité 91 11 01364 11
SIRET 808 008 064 00012

+33 (0)4 68 42 33 78
contact@eaufildeleau.fr
www.eaufildeleau.fr

PROGRAMME FORMATION GESTION EAUX DE PLUIE - 2024

Du 26 au 28 février 2024 – du 22 au 24 avril 2024

Objectifs : Savoir dimensionner une installation de récupération ou rétention d'eau de pluie. Informer le propriétaire sur les différentes opérations nécessaires au bon fonctionnement et entretien de son installation.

Moyens pédagogiques : Plateau Technique de formation équipé de différents dispositifs de récupération / rétention d'eau de pluie ; exercices en situation réelle ; support numérique ; supports papiers : photos, schémas ; débats.

Modalités pédagogiques de formation : Formation présentielle de 2.5 jours continus en salle et sur plateau technique de formation à Cuxac d'Aude 11590.

Modalités d'évaluation des acquis : QCM.

Attestation : Après validation des acquis et règlement intégral des sommes dues, une attestation de formation vous est fournie.

Public visé : Terrassiers, paysagistes, maçons, plombiers.

Prérequis : Aucun.

Accessibilité aux personnes handicapées : Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation.

PROGRAMME :

1. *Contexte général*
   L'eau, une ressource vitale de plus en plus rare.
   Consommation d'eau, développement durable et l'enjeux environnemental.
2. *Gestion des eaux à la parcelle, de quelles eaux parle-t-on ?*
   Les eaux et leur définition.
3. *La récupération de l'eau de pluie*
   Définition, les solutions techniques, les avantages, les possibilités d'utilisation…
4. *La rétention d'eau de pluie*
   Définition, les solutions techniques, les avantages et inconvénients, critères de dimensionnement d'un bassin d'orage…
5. *La règlementation*
   Eclairage sur les textes actuels (loi climat, PLU…)
6. *Le dimensionnement des différents ouvrages de récupération/rétention de l'eau de pluie*
   Savoir se poser les bonnes questions sur le dimensionnement (besoin en eau / définir le volume), méthodes de dimensionnement…
7. *Former le propriétaire de l'installation*

8. *La mise en œuvre des différents dispositifs (cuves)*
   Les précautions d'usage liées au terrassement et à l'installation
9. *La connexion et la mise en services de l'installation de récupération et de rétention de l'eau de pluie :*
   Visite du **plateau technique de formation** équipé de différentes cuves de récupération et / ou rétention des eaux de pluie.
10. *Quelles sont les autres solutions de gestion des eaux pluviales ?*
    Tour d'horizon des différentes techniques. Visite du **plateau technique de formation**.
11. *Relation client*
    Les documents liés à la mise en œuvre d'une installation de récupération/rétention d'eau de pluie
12. *Bilan et synthèse*
    Synthèse et questions diverses
    QCM
    Bilan de la formation

DUREE ET HORAIRES : 2,5 jours, 8h30 – 12 h et 13h30 h – 17 h, 8h30 – 12h30, soit 18 heures
LIEU : 11590 CUXAC D'AUDE
DATES : Du 26 au 28 février 2024 OU du 22 au 24 avril 2024
INTERVENANT (un seul par formation) **:**
M. GAUTRAND Didier, Formateur
M. GOSSELIN Jean-Philippe, Formateur
COUT DE LA FORMATION : 770.00 €uros par personne (non-assujetti à la TVA).
CE TARIF COMPREND :

- la formation (18 heures)
- les 2 repas du midi (2 premiers jours)

Pour des renseignements complémentaires et inscription vous pouvez contacter :
Marie GAUTRAND, secrétaire
Tél : 04 68 42 33 78
Mail : contact@eaufildeleau.fr

Organisme de formation EAU FIL DE L'EAU, enregistré sous le n° 91 11 01364 11. Nos formations peuvent donc être financées dans le cadre de la réglementation sur la formation. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Prise en charge : EAU FIL DE L'EAU a obtenu la **certification QUALIOPI** délivrée au titre de la catégorie Actions de Formation. Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès des fonds publics ou mutualisés (OCPO).
Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de **financement CPF**.

Mis à jour le 09 octobre 2023